

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/04/2025 - 8644 - 2004 B 02047 - 477 694 053 - MEDITERRANIA PACA

1

BILAN - ACTIF

Certifié conforme à
l'original
DGEIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise Parc Citérana

13400 AUBAGNE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET*

4 7 7 6 9 4 0 5 3 0 0 0 1 8

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2 1		N-1 3 1 1 2 2 0 2 1 1			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 568	AG	4 568				
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	12 827	AQ	12 827				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	121 908	AU	117 567	4 341		2 316	
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	68	CV		68		68	
	Créances rattachées à des participations	BB	55 482	BC	14 887	40 595		23 868	
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	120	BI		120		120	
	TOTAL (II)	BJ	194 973	BK	149 849	45 124		26 372	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY					
	Autres créances (3)	BZ	2 018	CA		2 018		2 001	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF		CG				17 630	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 313	CI		9 313		9 201	
	TOTAL (III)	CJ	11 331	CK		11 331		28 832	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	206 304	1A	149 849	56 455		55 204	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8....0.0.0.....)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 051	2 051	
	Report à nouveau	DH	(708 754)	(718 751)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 963	9 997	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	(695 940)	(697 903)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 877		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	700 409	700 562	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	669	967	
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 801	47 395	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5 641	4 182	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	752 396	753 107	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	56 455	55 204	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	752 396	753 107	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	10 877			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	530 000	FH		FI	530 000	590 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	530 000	FK		FL	530 000	590 000	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		8 406	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	530 005	598 411
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	217 786	176 647	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 465	3 965	
	Salaires et traitements*					FY	218 036	264 243	
	Charges sociales (10)					FZ	94 855	120 184	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	773	13 059	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	10	17	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	533 925	578 114
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 920)	20 297
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	17 181	522	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	300	2 293	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	12 960	18 526	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 243		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 243		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13 240	1 943	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 240	1 943	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(10 997)	(1 943)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		6 586	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	549 429	598 933	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	547 466	588 936	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 963	9 997	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1		8 406	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
AMENDES		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		170			
COTISATIONS FPI 2021		13 070			
REMB SINISTRE ASSURANCE				2 243	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 568	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2			KP	12 827	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					[Dont Composants	M3			KS			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	59 028	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	12 400	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	47 682	LC		LD	2 798		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	131 937	LO		LP	2 798		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	38 823	8V		8W	16 727		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	120	1U		1V			
	TOTAL IV					LQ	38 943	LR		LS	16 727		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	175 448	OH		OJ	19 526			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	4 568	IX	4 568		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	12 827	MI	12 827		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	59 028	MO	59 028		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	12 400	MR	12 400		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	50 480	MU	50 480		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG		NH	134 735	NI	134 735		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW			
	Autres participations			IO		OX		OY	55 550	OZ	55 550		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	120	2G	120		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	55 670	2H	55 670		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		OL	194 973	OM	194 973			

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 568	PF		PG		PH	4 568
TOTAL I		RK	4 568	RM		RN		RO	4 568
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	12 827	PW		PX		PY	12 827
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	57 463	QE		QF		QG	57 463
	Matériel de transport	QH	12 400	QI		QJ		QK	12 400
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	46 931	QM	773	QN		QO	47 704
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	129 621	QV	773	QW		QX	130 394
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	134 189	QP	773	QQ		QR	134 962

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

SARL MEDITERRANIA PACA

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		55 482	UM	(0)	UN	55 482			
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		120	UV		UW	120			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		2 018		2 018				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS		9 313		9 313					
TOTAUX		VT		66 933	VU	11 331	VV	55 602			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		10 877		10 877					
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		700 377		700 377					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		669		669					
Personnel et comptes rattachés		8C		4 827		4 827					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		20 853		20 853					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		7 005		7 005					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2 116		2 116					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		32		32					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		5 641		5 641					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		752 396	VZ	752 396					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2																																		
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																																		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												WA	1 963																																
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD					Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE					WB																											
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF					Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG	224				XE	224																										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA					(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB																																
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI					Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX					XW	170																										
	Amendes et pénalités				WJ	170				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ																																
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY																																	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7																																	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.				WL					Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7					K7																									
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)																							I8																			
- imposées au taux de 0 %																							ZN																							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										- Plus-values nettes à court terme																							WN													
										- Plus-values soumises au régime des fusions																							WO													
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR																																		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ																																
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8																																				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1																																		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3																																		
										TOTAL I		WR	2 357																																	
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																																		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT																																		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU																																		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)																							WV																				
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)																							WH																				
			- imposées aux taux de 19 %																							WP																				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures																							WW																				
			- imputées sur les déficits antérieurs																							XB																				
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %																							I6																				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ																																		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :										(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA																													
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX																																		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY																																	
	Majoration d'amortissement *												XD																																	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF																													
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA																																	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC																																		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC																																
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS																																		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)				X9					Créance dégelée par le report en arrière du déficit				ZI					XG																								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2																																		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH																																		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										bénéfice (I moins II)		XI	2 357						XJ																											
										déficit (II moins I)																																				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL																																		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																			XL	2 357																										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN	0						XO																											

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	170 887
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	2 357
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	168 530
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	168 530

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA															Néant ☐ *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				OC	(718 751)				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales		ZB						
											{ - Autres réserves		ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				OD	9 997					Dividendes		ZE								
	Prélèvements sur les réserves				OE						Autres répartitions		ZF								
	TOTAL I				OF	(708 754)					Report à nouveau		ZG	(708 754)							
															(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	(708 754)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7					YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS											
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT			2 417								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8					XQ	38 172		29 709								
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	16 000		16 452								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES					ST	163 615		128 070								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	217 786		176 647								
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	257		257								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS					9Z	2 208		3 708								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	2 465		3 965								
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers									YY											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ											
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*									OB	214 834										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK			%	%							
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH											
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA					Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL				
										Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD					Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO				
										Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	2				N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant [X] *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MEDITERRANIA PACA				Néant ☐				
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :				YP	0			
dont apprentis				YF				
dont handicapés				YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	530 000			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT				
TOTAL 1				OX	530 000			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	5			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE				
Subventions d'exploitation reçues				OF				
Variation positive des stocks				OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	2 243			
TOTAL 2				OM	2 248			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats				ON	17 460			
Variation négative des stocks				OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	165 671			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	10			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY				
TOTAL 3				OJ	183 142			
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)		OG	349 106	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	349 106			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	530 000	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX				
Période de référence				GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022	
Date de cessation				HR				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 7 7 6 9 4 0 5 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MEDITERRANIA PACA

ADRESSE (voie)

Parc Citérama

ZAC de la Baronette

CODE POSTAL

13400

VILLE

AUBAGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 7 7 6 9 4 0 5 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MEDITERRANIA PACA

ADRESSE (voie)

Parc Citérana

ZAC de la Baronette

CODE POSTAL

13400

VILLE

AUBAGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

MEDITERRANIA PACA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 €uros
Siège Social : Parc Citérama Route de Napollon
13400 AUBAGNE

R.C.S. MARSEILLE B 477 694 053

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2023

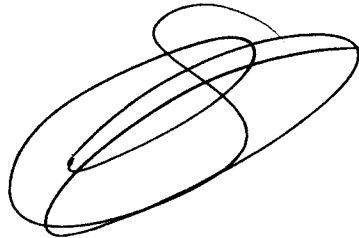
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Cher Associé,

En application de l'article L 223-19 du Code de Commerce, la Gérance d'une Société à responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société ou d'autres Sociétés dans lesquelles le Gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Nous vous informons qu'aucune convention spéciale n'est intervenue.

Fait à Aubagne,
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

MEDITERRANIA PACA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège Social : Parc Citérama Route de Napollon
13400 AUBAGNE

R.C.S. MARSEILLE B 477 694 053

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R 223-18 du code de commerce qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé nous soulignons au début de ce rapport que le chiffre d'affaires hors taxes

s'est élevé à.....	530 000 €
--------------------	-----------

Contre pour l'exercice précédent.....	590 000 €
---------------------------------------	-----------

Soit une diminution en valeur de.....	60 000 €
---------------------------------------	----------

Après dotation aux amortissements d'une somme de....	773 €
--	-------

et constitution d'une provision sur l'impôt sur les Sociétés d'un montant de.....	0 €
--	-----

Le bénéfice net comptable s'établit à	1 963€
---	--------

Contre pour l'exercice précédent un bénéfice net de	9 997 €
---	---------

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Nous n'avons pas eu d'activité en matière de recherche et développement.



AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice écoulé faisant apparaître un bénéfice de 1 963 €, nous vous proposons de l'affecter, conformément à la loi et aux statuts, au compte « report à nouveau ».

Nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation proposée.

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

PRESENTATION DES COMPTES

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous signalons également dans le rapport spécial les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quintièmes du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 591 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Fait à AUBAGNE,
La gérance



MEDITERRANIA PACA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 Euros
Siège Social : Parc Citérama Route de Napollon
13400 AUBAGNE

R.C.S. MARSEILLE B 477 694 053

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix juin à onze heures trente,

Au siège social, Parc Citérama Route de Napollon 13400 AUBAGNE,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée, MEDITERRANIA PACA, au capital de 8.000 Euros, divisé en 100 parts sociales de 80 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

- la SAS MEDITERRANIA INVEST représentée par M. Hubert ATTALI, titulaire de.....	99 parts
- la SARL MEDITERRANIA LANGUEDOC ROUSSILLON représentée par Monsieur Hubert ATTALI, titulaire de.....	1 part

	100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

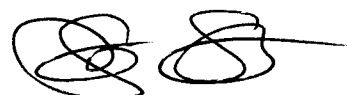
La réunion est présidée par Monsieur Hubert ATTALI, gérant, associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance.
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2022.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées.



Il précise que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du code de commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 1 963 €uros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 1 963 € au compte « report à nouveau ».

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code du Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

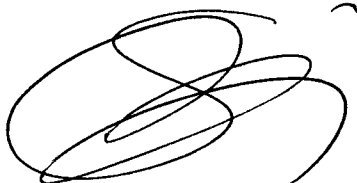
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

P/LA SAS MEDITERRANIA INVEST
M. Hubert ATTALI



P/LA SARL MEDITERRANIA LANGUEDOC ROUSSILLON
M. Hubert ATTALI

